



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE N°147/2026

Le Gouvernement lancera ce jeudi 16 juillet le projet « Riz Bumba, Loso na Biso »

Une nouvelle étape dans la stratégie de relance de la filière rizicole et de renforcement de la souveraineté alimentaire en République démocratique du Congo.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo procédera, **ce jeudi 16 juillet 2026 à Bumba (province de la Mongala)**, au lancement officiel du projet « **Riz Bumba, Loso na Biso** », destiné à développer une filière rizicole locale compétitive, durable et créatrice de valeur au bénéfice des producteurs congolais.

Ce lancement marque l'aboutissement d'un processus engagé en octobre 2025, lorsque le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, avait conduit une mission de terrain à Bumba. Les consultations menées avec les producteurs, les opérateurs économiques, les autorités locales et les représentants de la société civile avaient alors permis d'identifier la relance de la filière rizicole comme une priorité stratégique pour renforcer la production nationale, réduire la dépendance aux importations et soutenir le développement économique de la province de la Mongala.

Porté par le Ministère de l'Économie nationale, au travers un accompagnement financier du Fonds de Régulation Économique (FOREC), le projet sera mis en œuvre par la Société Rizicole de Bumba (SRB S.A.U.), filiale de Plantations et Huileries du Congo (PHC S.A.). Il traduit une approche fondée sur la complémentarité entre l'action publique et l'expertise opérationnelle du secteur privé au service d'un objectif commun : accroître durablement la production nationale de riz.

A ce titre, le projet repose également sur une **forte mobilisation interministérielle**, traduisant le caractère transversal de la politique de relance productive portée par le Gouvernement. Pour ce faire :

- **Le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire** à travers ses services techniques spécialisés, assurera la **certification des semences** mises à la disposition des producteurs ainsi que leur **encadrement technique** tout au long du cycle de production ;

- **le Ministère du Développement Rural** accompagnera la **réhabilitation des routes de desserte agricole**, indispensables à la collecte et à l'évacuation des récoltes ;
- **le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics** assurera le **contrôle technique des travaux de réhabilitation des axes routiers concernés**, afin de garantir la qualité des infrastructures nécessaires au transport des productions.

Cette complémentarité des interventions publiques illustre la volonté du Gouvernement d'agir simultanément sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur agricole, depuis la production jusqu'à la mise sur le marché, en créant un environnement favorable au développement durable des filières stratégiques.

Déployé sur une période de cinq ans (2026-2030), le projet prévoit l'accompagnement de près de **30 000 producteurs partenaires agréés**, le développement de **sept unités de transformation rizicole** et une production cible de **250 000 tonnes de riz** à l'horizon 2030.

Le projet place également l'inclusion économique au cœur de son action. Il ambitionne que **40 % des bénéficiaires directs soient des femmes et 35 % des jeunes**, afin de favoriser l'entrepreneuriat rural, le renouvellement des générations dans le secteur agricole et la création d'emplois durables.

Au-delà des performances agricoles attendues, cette initiative contribuera à la création de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects, à **une augmentation estimée de 20 à 25 % des revenus des producteurs** et au développement d'une chaîne de valeur intégrée, depuis la production jusqu'à la transformation et à la commercialisation du riz.

À terme, le projet contribuera à renforcer la sécurité alimentaire nationale, à réduire progressivement la dépendance aux importations de riz et à promouvoir une production locale capable de répondre durablement aux besoins du marché congolais.

Le Ministère de l'Économie nationale définira les orientations stratégiques du projet. Le FOREC accompagnera sa mise en œuvre dans le cadre de ses missions de soutien aux filières agricoles stratégiques, tandis que la SRB assurera l'exécution opérationnelle en s'appuyant sur l'expérience, les infrastructures et l'ancrage territorial de PHC.

Fait à Kinshasa, le 15 juillet 2026

Cellule de communication